

ATTENDUS DANS LES PIECES D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE	
<input type="checkbox"/> Formulaire cerfa n°13409 OU <input type="checkbox"/> Formulaire cerfa n°13406 si porte sur <u>une maison individuelle ou ses annexes</u>	
Informations à donner	
<i>Informations à donner</i>	<input type="checkbox"/> compléter tous les points du formulaire relatifs à votre projet
<input type="checkbox"/> Cerfa « Autre demandeur »	
<i>Quand le fournir</i>	Si vous souhaitez que plusieurs personnes soient titulaires de l'autorisation
<i>Informations à donner</i>	<input type="checkbox"/> Joindre le cerfa « Demande de permis et autres autorisations d'urbanisme. Fiche complémentaire/autres demandeurs » (<i>disponible sur le site service-public.fr</i>) <input type="checkbox"/> Le cerfa principal doit être signé par les co-demandeurs
<input type="checkbox"/> Cerfa « Références cadastrales complémentaires »	
<i>Quand le fournir</i>	Si plus de 3 parcelles composent l'unité foncière du projet
<i>Informations à donner</i>	<input type="checkbox"/> Joindre et compléter le cerfa « Annexe – Références cadastrales complémentaires » (<i>disponible sur le site service-public.fr</i>)
<input type="checkbox"/> PC 1. Un plan de situation du terrain	
<i>Critères</i>	Localiser le terrain à l'échelle de la commune
<i>Outils</i>	Capture d'écran Google Maps ou édition sur www.géoportail.gouv.fr
<input type="checkbox"/> PC 2. Un plan de masse coté dans les 3 dimensions	
<i>Informations à faire apparaître</i>	<input type="checkbox"/> Longueur, largeur et hauteur de la construction <input type="checkbox"/> Distance de la construction par rapport aux limites de propriété (parcelles voisines et domaine public) <input type="checkbox"/> Distance de la construction par rapport aux autres constructions sur l'unité foncière (s'il en existe) <input type="checkbox"/> Si prévu : <ul style="list-style-type: none"> ○ emplacement du branchement des réseaux eau potable, électricité, assainissement collectif (ou emplacement de l'installation du système d'assainissement individuel), et un puisard d'évacuation des eaux pluviales (si prévu) ○ accès à la parcelle du projet (par une flèche par exemple) ○ place(s) de stationnement <input type="checkbox"/> <i>Projet de clôture</i> : localiser l'emplacement de la clôture, son linéaire et sa hauteur <input type="checkbox"/> <i>Projet de piscine</i> : longueur, largeur, distances par rapport aux limites de propriétés et par rapport aux autres constructions sur l'unité foncière.
<i>Outils</i>	A partir d'un extrait cadastral à éditer sur www.cadastre.gouv.fr , dessiner le projet de construction et ajouter les informations à faire apparaître
<input type="checkbox"/> PC 3. Un plan en coupe précisant l'implantation de la construction par rapport au profil du terrain	
<i>Quand le fournir</i>	Pour les projets de construction qui nécessite des mouvements de terrain (déblais / remblais) Pour les piscines enterrées
<i>Informations à faire apparaître</i>	<input type="checkbox"/> La hauteur des constructions à l'égout du toit et au sommet par rapport au terrain naturel <input type="checkbox"/> Le profil du terrain <u>avant</u> travaux (terrain naturel) <input type="checkbox"/> Le profil du terrain <u>après</u> travaux (terrain final) <input type="checkbox"/> La hauteur des déblais et remblais <input type="checkbox"/> <i>Projet de piscine enterrée</i> : la profondeur du bassin

<input type="checkbox"/> PC 4. Une notice décrivant le terrain et présentant le projet	
<i>Informations à faire apparaître</i>	<p>Sur la base d'une feuille blanche, il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> décrire précisément votre projet <input type="checkbox"/> indiquer la nature et la teinte de tous les matériaux ou finitions (fenêtre pvc blanc, façades enduit beige clair, bac acier rouge tuile, pourcentage de pente de toiture, etc.) <input type="checkbox"/> décrire les modalités d'accès à la parcelle (création d'un accès ou utilisation d'un accès existant) <input type="checkbox"/> le cas échéant, préciser le nombre de places de stationnements créées <input type="checkbox"/> stipuler si le projet ne nécessite pas de mouvements de terre (déblais / remblais) <p><u>Pour un projet de nouvelle construction :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> signaler si la future construction sera raccordée aux réseaux d'eau potable et d'électricité <input type="checkbox"/> indiquer si la future construction sera raccordée à l'assainissement collectif ou s'il s'agira d'un système d'assainissement autonome <input type="checkbox"/> indiquer comment seront traitées les eaux pluviales (infiltration sur la parcelle, rejet au réseau collectif ou au fossé après réalisation ou non d'un puisard tampon, etc.) <input type="checkbox"/> préciser si le projet comprend la réalisation de plantations (arbres, haies), ou non.
<input type="checkbox"/> PC 5. Un plan des façades et des toitures	
<i>Informations à faire apparaître</i>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Plan de toutes les façades (Nord, Sud, Est, Ouest) <input type="checkbox"/> Cotation des ouvertures ou des installations par rapport aux bords de la façade ou de la toiture <input type="checkbox"/> Si des façades restent ouvertes, indiquer « ouvert »
<i>Outils</i>	<p>A partir de plans (à l'échelle ou avec des côtes en mètres)</p> <p>Pour une meilleure compréhension du dossier, il est possible de faire deux plans distincts (avant et après travaux)</p>
<input type="checkbox"/> PC 6. Une représentation de l'aspect extérieur de la construction faisant apparaître les modifications projetées	
<i>Informations à faire apparaître</i>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Fournir une photo de l'état actuel du terrain <input type="checkbox"/> Sur une copie de cette photo : dessiner, faire un photo-montage <p>Objectif : se rendre compte de l'aspect extérieur une fois que les travaux seront réalisés</p>
<i>Outils</i>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Prendre une photo de l'état actuel du terrain
<input type="checkbox"/> PC 7. Une photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche	
<i>Attendus</i>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Prendre une photo avec un angle de vue assez reculé pour apprécier l'emplacement du projet dans sa globalité <input type="checkbox"/> Indiquer sur un des plans le point à partir duquel la photo a été prise
<input type="checkbox"/> PC 8. Une photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain	
<i>Attendus</i>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Prendre une photo avec un angle de vue encore plus reculé pour voir l'environnement du projet (constructions voisines ou leur absence) <input type="checkbox"/> Indiquer sur un des plans le point à partir duquel la photo a été prise
<input type="checkbox"/> PCMI 12-2 ou PC 11-3 : L'attestation de conformité du projet d'installation d'assainissement non collectif	
<i>Quand la fournir</i>	<p>Si votre projet nécessite la réalisation ou de la réhabilitation d'une installation d'assainissement non collectif</p>
<i>Attendus</i>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Le rapport de conformité du contrôle de conception et d'implantation (CCI) de l'installation d'assainissement non collectif, établi par le Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC) de la Communauté de Communes Sidobre Vals et Plateaux (spanc@ccsvp.fr ou 05.63.73.03.86)

<input type="checkbox"/> PCMI 14-2 ou PC 16-1-1 : L'attestation de prise en compte de la règlementation environnementale 2020 (dite RE2020)	
<i>Quand la fournir</i>	<p>Pour les nouvelles constructions et les extensions de bâtiments existants</p> <p>Attention : ne sont pas soumis à cette réglementation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les travaux et changements réalisés sur des bâtiments existants (sans agrandissement) • les constructions agricoles • les bâtiments non chauffés ($< 12^{\circ}\text{C}$).
<i>Outil</i>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> A réaliser soi-même sur le site re-batiment2020.cstb.fr (onglet « attestations ») par l'outil de génération de l'attestation pour les nouvelles constructions inférieures à 50m² et les extensions de maison de moins de 50 m² <input type="checkbox"/> Pour la construction de nouveaux bâtiments de plus de 50 m² et les extensions de maison de plus de 50m², il est nécessaire de passer par un bureau d'études spécialisé (bureau de contrôle).
<input type="checkbox"/> Formulaire agricole explicitant la nécessité d'une construction à l'exploitation agricole	
<i>Quand le fournir</i>	Si votre projet concerne des bâtiments d'exploitation agricole
<i>Outil</i>	Le formulaire téléchargeable sur le site de la Communauté de Communes Sidobre Vals et Plateaux : Urbanisme > Instruction des autorisations d'urbanisme > Formulaires de demande > Encart « Bâtiment nécessaire à l'activité agricole »

SURFACE DE PLANCHER ET EMPRISE AU SOL

La **SURFACE DE PLANCHER** correspond à la **somme des surfaces de tous les niveaux construits, clos et couvert**, dont la **hauteur sous plafond** est **supérieure à 1,80 m**, calculé à partir du nu intérieur (mesuré à partir des plinthes), à laquelle les surfaces suivantes doivent être **dédouées** :

- Surfaces correspondant à **l'épaisseur des murs** entourant les embrasures des portes et fenêtres donnant sur l'extérieur
 - **Vides et trémies** (espaces sous les escaliers et ascenseurs)
 - Surfaces au sol d'une **hauteur sous plafond inférieure ou égale à 1,80 m**
 - Surfaces au sol aménagées pour le **stationnement** des véhicules motorisés ou non (y compris les rampes d'accès et les aires de manœuvres)
 - Surfaces au sol des **combles non aménageables** pour l'habitation ou pour des activités à caractère professionnel, artisanal, industriel ou commercial (par exemple, combles avec encombrement de la charpente important ou un plancher qui ne peut pas supporter des charges).
- ➔ La surface de plancher créée par votre projet est à compléter à l'encart « Destination, sous-destination des constructions et tableau des surfaces » du Cerfa.

L'EMPRISE AU SOL est la **projection verticale du volume de votre construction**, tous débords et surplombs inclus. Toutes les constructions (y compris les bassins de piscine) constituent de l'emprise au sol ; mais pas une terrasse qui est au même niveau que le terrain naturel.

- ➔ L'emprise au sol créée par votre projet est à compléter à l'encart « Emprise au sol ».

Coordonnées du service urbanisme de la Communauté de Communes Sidobre Vals et Plateaux :

Téléphone : 05.63.73.03.86 (standard ouvert du lundi au vendredi de 14h à 16h30 en tapant 1)

Mail : urbanisme@ccsvp.fr